Appel aux éditeurs égyptiens 2023

Le *Programme Taha Hussein* de l'Institut français d'Égypte
&
Le *Programme d'aide à la traduction* du CNL 2023
sont
Ouverts du 28 août au 2 novembre 2022

L'Institut français d'Égypte invite les éditeurs égyptiens à présenter des projets de traduction de livres français en arabe, dans le cadre de son *Programme Taha Hussein* et du programme d'aide à la traduction du CNL.

1- *Programme Taha Hussein* de l'Institut français d'Egypte

Le *Programme Taha Hussein* aide les éditeurs égyptiens à financer la traduction vers l'arabe d'ouvrages en français et dans certains cas leurs productions (livres de bande dessinée ou illustrés traduits du français). Il complète le Programme d'aide à la publication pour la cession de droits de l'Institut français Paris.

L'Institut français d'Égypte invite les éditeurs égyptiens à prendre contact avec le Bureau du livre à l'adresse suivante bureaudulivre@ifegypte.com afin de lui faire part de leurs projets.

Le *Programme Taha Hussein* concerne tout type d'ouvrage, excepté les manuels scolaires, techniques ou les ouvrages portant sur la vie pratique. Il soutient la traduction de livres dans les domaines de la fiction, des sciences humaines, de la bande dessinée et des littératures jeunesse.

Les critères de sélection d'un projet dans le cadre du *Programme Taha Hussein* sont :

- la qualité de l'œuvre choisie et son importance au sein de la pensée et de la création contemporaines francophones. Le caractère contemporain de l'œuvre est un critère important mais pas exclusif,
- le travail et l'implication de l'éditeur égyptien pour développer dans la durée une politique de traduction et de publication d'auteurs francophones,
- les références du traducteur et la qualité de l'extrait de traduction demandé,
- La qualité du fichier et des critères d'impression dans le cadre d'une aide à la production de l'ouvrage traduit (livre de bande dessinée ou illustré),
- La qualité du fichier et des critères d'impression dans le cadre d'une aide à la production,
- l'engagement de l'éditeur dans la promotion et la distribution de l'ouvrage.

Liste des pièces à fournir :

- Le contrat de cession de droits signé par les 2 éditeurs, rédigé en français ou en anglais.
- Le contrat de traduction signé par l'éditeur et le traducteur indiquant clairement le nombre de mots et le montant total du coût de la traduction (en livres égyptiennes ou en euros).
- Une présentation en quelques lignes (en anglais ou en français) du traducteur, de ses principaux travaux de traduction et de ses publications.
- Un extrait de traduction de 10% de l'ouvrage à traduire (maximum 20 pages).
- Dans le cas où la demande d'aide porte sur la production d'un ouvrage de bande dessinée ou illustré traduit du français (conception graphique et/ou impression), l'éditeur doit présenter un extrait du fichier (10% du fichier final) et le cas échéant un devis détaillé de l'imprimeur.
- Un document présentant le plan de diffusion (librairies, points de vente, foires et salons) et de promotion de l'ouvrage (internet, presse, etc.)

Informations importantes :

L'aide attribuée par l'Institut français d'Égypte dans le cadre du *Programme Taha Hussein* est versée à l'éditeur égyptien en livres égyptiennes. Cette aide pour la traduction ne peut pas excéder 80% des coûts de traduction.

Calendrier :

28 août : Ouverture de l'appel à candidatures.
2 novembre 2022 : Fin de l'envoi des dossiers à l'Institut français d'Égypte.
Février 2023 : Communication des résultats.